

Lausanne, le 6 novembre 2013

Communiqué No 2013007 :

Décision dans le cadre de la campagne du CIPRET « LA PUB TUE »

La commission pour la loyauté en matière publicitaire a rendu sa décision suite à la plainte de Publicité Suisse contre la dernière campagne anti-tabac.

«La publicité tue », « La publicité rend impuissant », tels étaient les slogans de la dernière campagne du CIPRET dans le cadre de la journée mondiale anti-tabac. Face à ces assertions notre fédération avait réagi en déposant plainte auprès de la commission pour la loyauté soutenant le caractère déloyal de cette campagne.

La décision de la Commission s'articule en 3 volets :

- Elle admet la recevabilité de la plainte considérant contrairement à l'avis de l'annonceur qu'il ne s'agissait pas d'une campagne politique mais bien d'une campagne commerciale au sens anti-commercial du terme.
- Sur le fond, dans la mesure où ces assertions étaient liées à la journée anti-tabac consacrée cette année à la lutte contre la publicité en faveur du tabac, elle ne reconnaît pas le caractère déloyal de cette campagne, considérant que le syllogisme, la pub favorise la consommation de tabac, celle-ci peut provoquer la mort des fumeurs, pouvait être compréhensible par le grand public et donc non mensonger. En cela notre plainte est rejetée.
- Finalement elle met en garde contre l'utilisation d'affirmations exagérées voire outrancières ayant une portée générique, reconnaissant implicitement que cette campagne avait franchi la ligne jaune par une formulation pouvant être ressentie comme choquante.

En conclusion cette jurisprudence est intéressante par les critères qu'elle définit et qui à l'avenir permettront de mieux cerner le champ du possible dans ce type de campagne.

Le comité directeur a décidé de respecter la décision de l'organe d'autorégulation de la branche en renonçant à porter l'affaire devant la juridiction supérieure pour faire reconnaître le caractère calomnieux voire diffamatoire au premier degré des assertions incriminées.

Pour tout renseignement, veuillez contacter : Claude Miffon, Vice-Président et Chef des Affaires publiques +4179 342 89 20

A propos de Publicité Suisse – PS Publicité Suisse est l'organisation faitière de la communication commerciale en Suisse romande, créée en 1928. En coordination avec Schweizer Werbung, elle s'engage avec tous ses moyens et dans tout le pays pour la liberté en matière de communication commerciale en Suisse. Elle est considérée comme la voix officielle de la branche. Elle siège notamment auprès de la Commission pour la Loyauté, de la Fondation statistique suisse en publicité, du centre de formation SAWI, de la commission des utilisateurs de la REMP et de la fondation Mediapulse. Publicité Suisse est également propriétaire de Comm In Sàrl, société éditrice de Cominmag.
Président : François Besençon (+4179 446 18 12)